<u>Imprimer</u>

Villiers-le-Bel : consultation pour la maîtrise d'œuvre technique de la concession NPNRU PLM-DLM

Image



Dans le cadre du nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU), Grand Paris aménagement s'est vu confier la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux de voirie, de réseaux, de démolition et d'aménagement des espaces verts d'un secteur comprenant l'est du quartier de Derrière-Les-Murs de Monseigneur (DLM) et le quartier de Puits-La-Marlière (PLM). Soit environ 29 ha au cœur du projet de renouvellement urbain de Villiers-le-Bel.

L'aménageur doit ainsi, sur l'ensemble des espaces publics des quartiers, "améliorer leur accessibilité et le cadre de vie des habitants et rendre attractif ce morceau de ville pour de nouveaux résidents", indiquent les documents de marché. Afin d'améliorer l'articulation entre les quartiers en recomposant la trame viaire et l'espace public, la concession prévoit une restructuration des voies existantes (4 km) ainsi que la création de voies nouvelles (1,8 km) et de cheminements doux. Une "reprise importante" de l'ensemble du réseau d'assainissement sur les quartiers PLM/DLM, afin de le mettre en cohérence avec le nouveau schéma organisationnel, est également au programme.

## Restructurer les places et parcs

La recomposition du tissu urbain que doit mener Grand Paris aménagement doit "clarifier les espaces et les domanialités pour faciliter la gestion et l'entretien, requalifier l'ensemble des espaces extérieurs, publics et privés et ainsi ouvrir ces deux quartiers sur le reste de la ville". Les places et placettes doivent être restructurées afin d'aménager un réseau d'espaces publics qualitatif et convivial sur près de 29 000 m2. Les parcs et jardins feront aussi l'objet d'un travail de requalification sur plus de 33 500 m2.

Plus de 15 000 m2 doivent par ailleurs être dédiés à la mise en œuvre d'une frange agricole à l'est et au nord du quartier PLM. "La mise en culture de ces espaces délaissés constitue la préfiguration du projet de parc agro-urbain qui vise à la transformation agroécologique des espaces agricoles du délaissé urbain autoroutier de Villiers-le-Bel dans les projets", prévient l'aménageur.

## Mettre au point le projet urbain

Grand Paris aménagement a lancé une consultation pour la maîtrise d'œuvre technique de conception et réalisation pour les aménagements urbains et paysagers de ce secteur. Le lauréat aura pour mission de "s'approprier les réflexions déjà engagées à l'échelle du NPNRU, de les approfondir et de les développer opérationnellement". Il devra ensuite finaliser et mettre au point techniquement le projet urbain et élaborer tous les documents techniques utiles à l'opération.

Le groupement devra être composé d'un paysagiste concepteur, d'un ingénieur VRD, d'un ingénieur compétent en matière de gestion hydraulique, d'un éclairagiste et d'un perspectiviste.

Consulter l'avis